

ASSOCIATION ARS VOCALIS

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 9 décembre 2021

Rédaction : Pierrette Aeschlimann

1. Introduction

La présidente, Huguette Rodriguez, souhaite la bienvenue à la 4^{ème} Assemblée générale de l'Association Ars Vocalis. 30 membres actifs sont présents et 11 membres sont excusés : Nadine Allenbach, Luc Avigdor, Monique Borel Wenger, Katharina Kubli, Martine Lamiroy, Judith Mondada, Julia Styles, Berchtold Von Steiger, Marlène Voutat, Elisabeth Waroux, Christian Jaggi.

Les scrutatrices sont : Christiane Durussel et Salomé Anderfuhren Fiaux.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le comité souhaite proposer de menues modifications des statuts en point 11 b de l'ordre du jour. Elles concernent les admissions, les démissions et les devoirs des membres (art 3,4 et 6).

Propositions des membres : Déborah Hersch a demandé que la question des lieux des répétitions soit abordée au point 14.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 novembre 2020

Le procès-verbal est adopté. Nous remercions ses autrices, Annie Lob et Anne-Christine Wanders.

4. Présentation des comptes du 01.07.2020 au 30.06.2021

Le bilan et le compte des Pertes & Profits au 30 juin 2021 ont été envoyés aux membres par courriel 10 jours avant l'Assemblée générale.

Le compte de Pertes & Profits, présenté par la trésorière Françoise Schläfli, présente un bénéfice de CHF 2'056.55 au 30 juin 2021. On s'aperçoit cependant que les charges de fonctionnement du chœur sont plus élevées de CHF 1027.45 que les recettes de dons et cotisations. Grâce aux indemnités de réduction d'horaire (RHT) versées par l'assurance chômage en raison du COVID, nos comptes sont légèrement positifs.

Pas de remarques particulières concernant le bilan. Pendant l'exercice comptable 2020-2021, le chœur n'a donné aucun concert. Aussi toutes les charges et produits des futurs concerts en préparation ont été portées au passif du bilan.

Le Comité propose à l'assemblée la répartition suivante du bénéfice.

Bénéfice de l'exercice 2020-2021	2'056.55
Dissolution du fonds pianiste	1'789.14
Attribution fonds libre	<u>-3'700.00</u>
Bénéfice reporté au bilan	<u>CHF 145.69</u>

5. Rapport des vérificateurs des comptes

Les comptes ont été contrôlés par Jean-Luc Monney et Koos Van des Maas, vérificateurs. Ils remercient la trésorière, Françoise Schläfli, pour son travail et proposent à l'assemblée d'accepter les comptes.

6. Adoption des comptes et décharge au comité

L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes tels que présentés, avec les propositions de dissolution du fonds pianiste et l'attribution des fonds libres et donne décharge au comité.

7. Présentation du budget 2021-2022

Le Comité, via sa trésorière, présente un **budget de fonctionnement** dans lequel il a ajouté aux charges habituelles (salaire du chef de chœur, location de salles de répétitions, assurance RC et divers frais administratifs) le salaire d'un-e pianiste pour nous accompagner pendant vingt répétitions et deux journées de travail, ceci à la demande de notre chef de chœur et des choristes.

L'ajout de ce poste au budget nous amène à proposer une augmentation des cotisations.

8. Cotisations 2021-2022

Lors de la création du chœur, le comité avait fixé le montant des cotisations sans prévoir l'engagement régulier d'un-e pianiste. Un « fonds pianiste » a été créé sur proposition de choristes pour financer les pianistes accompagnateurs et a été alimenté jusqu'à ce jour par les dons généreux de leur part.

Actuellement, **le comité souhaite que le salaire de la pianiste soit en partie inclus dans les cotisations. C'est pourquoi il propose une augmentation de la cotisation à 350 frs par an** pour assurer un minimum de 20 services de pianiste par an (2'700 frs charges sociales incluses).

Le comité propose une cotisation réduite de 150 frs pour les étudiants, les chômeurs, et une cotisation de soutien de 450 frs par an.

Le choriste qui se trouve dans une situation financière délicate pourra s'adresser discrètement à Françoise Schläfli, trésorière, pour demander une réduction de cotisation ou un arrangement pour le paiement.

Le comité sollicitera à nouveau les choristes pour alimenter le fonds pianiste, ce qui pourrait nous permettre d'engager notre pianiste plus de 20 fois/an.

Jean-Luc demande si l'on peut mettre les frais de pianiste dans le budget des concerts.

Huguette répond que, d'après les directives de la CSCVC, seuls les frais directement liés aux concerts sont admis.

Le montant de la cotisation de 350 frs par an est accepté à une large majorité, moyennant 1 avis contraire et 2 abstentions.

9. Adoption du budget 2020-2021

Le budget est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

Budget des concerts Vivaldi – 4 et 6 mars 2022

Le concert Vivaldi du 4 mars 2022 sera intégré dans le programme du 750^{ème} anniversaire de l'église Saint-François. C'est pourquoi la location de l'église, la régie, et certaines prestations découlant de la mise en place du concert seront offertes.

Jean-Luc rappelle que plusieurs annonceurs se sont engagés pour les concerts Jenkins et Vivaldi.

Résultat provisoire des concerts Jenkins – 11 et 12 octobre 2021

Total des charges : CHF 84'583.60

Total des recettes : CHF 81'696.50

Déficit estimé à CHF 2'887.10

Les résultats du concert Jenkins apparaîtront sur les comptes 2022.

Elisabeth remercie Huguette pour tout le temps passé dans la recherche de fonds et la communication avec les divers donateurs.

Jean Luc nous fait remarquer que le budget de ces concerts n'a pas été présenté aux choristes. Le comité veillera à assurer une meilleure information pour les prochains projets.

10. Rapport de la présidente

Une image vient à l'esprit d'Huguette Rodriguez, quand elle pense à sa première année de présidence : celle du jeu « Hâte-toi lentement ! »

Avancer, être bloqué, attendre, repartir, retourner à la case départ, repartir de plus belle vers le but espéré...

Journal d'une année chorale pas comme les autres

Au travers d'images et d'expressions en lien avec les jeux de société, elle rappelle les différentes étapes vécues au cours de la dernière année, avec les interruptions, les répétitions sur Zoom, les reprises avec des effectifs variables et des conditions en perpétuelle mutation...

Effectif du chœur

54 choristes actifs en novembre 2020, 52 début juillet 2021, 50 aujourd'hui en tenant compte des départs tout récents. Plusieurs nouveaux chanteurs nous ont rejoints et ont réussi à s'intégrer parmi nous malgré le contexte.

Nos concerts, une réussite

Elle relève la chance incroyable d'avoir pu donner les concerts de la Saint-Valentin (9 et 13 février 2020), juste avant la crise sanitaire, puis les concerts Jenkins (11 et 12 octobre 2021) au moment de la réouverture des salles de concert, sans restriction de jauge, sans obligation de porter le masque. Beaucoup d'intensité et d'émotion lors de ces deux soirées, une magnifique cohésion entre l'orchestre, les chœurs de jeunes et le nôtre.

Remerciements

Elle remercie tous les choristes pour qui ils sont, pour tout ce qu'ils apportent au chœur, tant au niveau vocal qu'au niveau de leur personnalité et de leur implication.

Elle adresse des remerciements tout particuliers à celles et ceux qui s'investissent par leur soutien au comité au travers de multiples services tout au long de l'année ou dans le contexte des concerts ; notamment à Jean-Luc pour les sponsors, à Koos pour les enregistrements, à Gaston pour les outils de travail et les billets de concert, à Julia pour les textes du programme, à Déborah et Laurence pour des rédactions, ainsi que Daniel, Christiane, Pierrette, Richard et Julia pour les répétitions en petits groupes.

Elle remercie également l'ensemble du comité pour leur implication dans la gestion du chœur et de l'organisation des concerts, ainsi que Roberto Rega pour ses immenses compétences tant appréciées, pour sa persévérance et sa combativité tout au long de cette année.

11a. Rapport du chef de chœur et présentation de projets

Dans cette période d'incertitude, nous dit Roberto Rega, rien ne nous encourageait à croire à la réalisation des concerts **The Peacemakers de Karl Jenkins** et pourtant nous avons réussi à nous mettre à niveau et à chanter devant notre public au bon moment. Le comité a dû faire confiance à son chef et, avec la confiance, la peur a disparu.

Les enfants de la Maîtrise et les jeunes d'Auralis ont souffert de l'absence des répétitions et nous leur avons offert un immense cadeau en maintenant notre projet.

L'orchestre, lui aussi, s'est montré enthousiaste.

Tous ensemble, avec nos ressources individuelles, nous sommes arrivés. Un enregistrement audio et vidéo est en cours.

Notre concert du **Schicksalslied de Brahms**, donné le 29 novembre 2021 au BFM à Genève, a été un petit plus.

L'orchestre de l'Amamusique était de très bon niveau.

Actuellement, Roberto est très enthousiaste pour notre future collaboration avec L'Ensemble Baroque du Léman lors des prochains concerts Vivaldi de mars 2022.

Il est aussi en train de concevoir un programme pour la fin de l'année 2022, en collaboration avec la Commission musicale, comprenant des Cantates de Bach et de Mendelssohn accompagnées par des instruments anciens.

L'étude de ce programme débutera le plus tôt possible.

Un parcours continu avec tous les choristes

Pour notre avenir et la réussite de nos projets, la conviction de Roberto Rega est que chaque choriste participe à toutes les activités du chœur : pas de participation à la carte mais un engagement à l'année.

11b. Proposition de modifications des statuts

Le niveau du chœur progresse, nos projets deviennent de grande valeur et il devient indispensable que le chef de chœur connaisse les voix des chanteurs pour les conseiller sur le plan vocal et pour leur orientation dans un registre.

C'est pourquoi le chef et le comité proposent de prévoir des auditions pour les choristes, notamment à leur entrée dans le chœur (vocalises, pièce libre, partie chorale préparée). Pour permettre la mise en place de ces auditions, nous devons modifier un article des Statuts.

Texte actuel, article 3

« Toute personne physique qui en fait la demande peut être admise en qualité de membre. »

Texte proposé, article 3

« Toute personne physique qui en fait la demande peut être admise en qualité de membre actif, **après audition.** »

Les choristes acceptent la modification proposée – deux abstentions, aucun avis contraire.

Le comité va étudier le contenu des **articles 4 et 6** des Statuts au sujet des démissions et devoirs des membres. Ces articles sont très peu explicites ; il sera utile de les compléter et/ou d'établir un règlement ou une charte décrivant plus précisément les droits et devoirs des membres.

Roberto Rega pense que régler des situations prévisibles évite beaucoup de discussions à chaque changement de comité.

12. Election, renouvellement des membres du comité

Les membres du comité sont élus pour une période de deux ans. Ils sont rééligibles, en principe, pour un maximum de deux mandats. En conséquence, d'ici trois ans, les membres présents depuis la création du chœur seront appelés à quitter le comité. Il s'agit d'**Huguette, Brigitte, Elisabeth, Christian et Rafael.**

Anne-Christine Wanders a quitté le comité en cours d'exercice. **Brigitte Vos** souhaite se retirer dès l'arrivée d'un nouveau membre de comité, puis suivront **Elisabeth Wittwer** et **Christian Jaggi.**

Dans la perspective de ces départs, et pour compléter le panel des compétences, le comité sera heureux d'accueillir de nouveaux membres. Profils recherchés : connaissances de base en informatique, en communication, sens de l'organisation, anticipation, capacité d'initiative...

Il est aussi possible de s'engager, en tant que choriste, pour des mandats limités dans le temps.

Le comité communiquera prochainement une liste de tâches pour lesquelles des choristes pourraient s'impliquer.

Huguette Rodriguez, Rafael de Souza, Françoise Schläfli et Pierrette Aeschlimann poursuivent leur mandat.

Annie Lob, qui termine son premier mandat, est réélue par tous les choristes, sauf un avis contraire.

13. Nomination des vérificateurs des comptes

Jean-Luc Monney et Koos Van der Maas acceptent de poursuivre leur mandat de vérificateurs des comptes, Christiane Durussel reste suppléante pour un an encore.

14. Divers et propositions individuelles

Lieu de répétition

Déborah Hersch, qui habite le quartier Sous-Gare, fait part de ses difficultés de se rendre en bus jusqu'au Centre du Bois-Gentil et à la Salle communale de Jouxens-Mézery avec le LEB, 1 fois par mois. Elle regrette que les lieux de répétition se trouvent si loin du centre-ville, ce qui augmente considérablement le temps des trajets en bus pour plusieurs choristes, dont ceux se déplaçant en train.

Ces deux lieux lui paraissent peu attractifs pour de nouvelles recrues.

Le comité est attentif à cette situation et poursuit ses recherches et réflexions en vue d'une solution qui puisse convenir à un maximum de choristes, tout en tenant compte des impératifs musicaux (acoustique, piano).

Pour l'instant, il s'est engagé pour les six prochains mois au Centre du Bois-Gentil.

Les choristes à qui la situation actuelle pose tant de problèmes qu'ils pourraient envisager de quitter le chœur à cause du lieu de répétition sont invités à en faire part au comité.

La parole n'étant plus demandée, la séance est clôturée à 22h15.

Lausanne, le 02 février 2022

Huguette Rodriguez
Présidente



Pierrette Aeschlimann
Secrétaire

